

Certaines formations de voie professionnelle en apprentissage sont intégrées à la procédure informatisée AFFELNET post 3<sup>e</sup> 2014.



Ces formations, comme toute formation par alternance, nécessitent **obligatoirement** une **recherche d'employeur** de la part de l'élève et de ses représentants légaux afin de signer un contrat d'apprentissage.

Compte tenu de la spécificité de ces formations, les élèves les envisageant doivent **obligatoirement** prendre contact avec le CFA concerné pour participer à un entretien de motivation. Ils bénéficieront d'informations sur ces formations et de conseils dans la recherche d'un employeur.

A l'issue de ces entretiens, l'établissement d'accueil portera un avis sur la demande de l'élève :

- Si l'avis est **positif**, la commission de suivi des vœux en apprentissage procédera à l'affectation de l'élève sur la formation sollicitée.
- Si l'avis est **négatif**, la commission de suivi des vœux en apprentissage procédera à la suppression des vœux de l'élève.

Parallèlement à ces entretiens, des portes ouvertes et mini-stages sont organisés dans ces établissements permettant aux élèves de découvrir ces formations par alternance (cf. annexe 3 : liste de portes ouvertes).

### Public concerné

- élèves de 3<sup>e</sup> (y compris 3<sup>e</sup> SEGPA, 3<sup>e</sup> alternance, 3<sup>e</sup> prépro),
- élèves de 3<sup>e</sup> d'accueil et 2<sup>nde</sup> EANA,
- élèves en action MGI (collège/ niveau 5),
- éventuellement, élèves issus de classe de 2<sup>nde</sup> GT, 2<sup>nd</sup> Pro, 1<sup>re</sup> année de CAP

envisageant une 1<sup>re</sup> année de CAP ou une 2<sup>nde</sup> professionnelle par apprentissage, **sous réserve des conditions d'âge fixées par la loi en vigueur.**

### Liste des formations par apprentissage intégrées à la procédure Affelnet

Les formations concernées relèvent du CFA académique et des CFA publics de l'académie :

<b>77- Seine et Marne</b>	
UFA - LP Benjamin Franklin - La Rochette	➤ CAP Maintenance de bâtiments de collectivités
UFA - LPO La Fayette - Champagne sur Seine	➤ 1 <sup>re</sup> Pro Technicien d'usinage
UFA - LPO Clément Ader - Tournan en Brie	➤ CAP Agent entreposage et de messagerie
UFA - LP Antonin Carême - Savigny - le - Temple	➤ CAP Cuisine
UFA de la mécanique agricole G. Cormier - Coulommiers	➤ CAP Maintenance de matériels : option matériels de parcs et jardins
	➤ CAP Maintenance de matériels : option matériels de travaux publics et manutention
	➤ CAP Maintenance de matériels : option tracteurs et matériels agricoles
	➤ 2 <sup>nde</sup> Pro Maintenance des matériels : option A agricole
	➤ 2 <sup>nde</sup> Pro Maintenance des matériels : option B TP manutention
UFA - LP Charles Baudelaire - Meaux	➤ 2 <sup>nde</sup> Pro Maintenance des matériels : option C parcs et jardins
	➤ CAP Blanchisserie
CFA Alexis Tingaud - Lycée le Gué à Tresmes - Congis-sur-Thérouanne	➤ CAP Cuisine
	➤ CAP Restaurant
	➤ 2 <sup>nde</sup> Pro Restauration : Commercialisation et services en restauration
	➤ 2 <sup>nde</sup> Pro Restauration : Cuisine
<b>94 - Val de Marne</b>	
UFA - CFA académique Vitry - sur - Seine	➤ CAP Pâtissier
	➤ CAP Boulanger
	➤ CAP Cuisine
	➤ CAP Restaurant
	➤ 2 <sup>nde</sup> Pro Boulangerie /pâtisserie
	➤ 2 <sup>nde</sup> Pro Restauration : Commercialisation et services en restauration
	➤ 2 <sup>nde</sup> Pro Restauration : Cuisine
UFA - LP Champlain - Chennevières sur Marne	➤ CAP Maintenance de bâtiments de collectivités
UFA - LPO Fernand Léger - Ivry sur Seine	➤ 2 <sup>nde</sup> Pro Gestion Pollution Prévention Environnement
UFA - LPO François Mansart - Saint Maur des fossés	➤ CAP Menuisier - Fabricant

Ou d'un CFA privé possédant une filière apprentissage publique :

<b>94 - Val de Marne</b>	
CFA - LP privé Le Foyer de Cachan à Cachan	➤ 1 <sup>re</sup> Pro –Préparation et réalisation d'ouvrages électriques

## Déroulement de la procédure

### 1- Au niveau des établissements d'origine :

#### ➤ Information et recensement des élèves

Avant le 14  
Février

- Les établissements d'origine informent les élèves de la procédure, recensent les élèves intéressés et leur transmettent le dossier de candidature (cf. annexe 1 : dossier de candidature).
- Ils incitent les élèves à prendre connaissance des actions d'information mises en place par les CFA - journées portes ouvertes, mini-stages... (cf. annexe 3 : liste des portes ouvertes en CFA).

#### ➤ Transmission aux CFA concernés des dossiers de candidature

Du 14  
Février au  
10 Mars

- Les établissements d'origine envoient les dossiers de candidatures aux CFA concernés.
- Pour chaque formation envisagée, le chef d'établissement d'origine doit saisir obligatoirement un avis motivé afin de fournir des éléments pouvant servir de support lors des entretiens.

#### ➤ Préparation de l'entretien - questionnaire de motivation

Du  
10 Mars  
au  
08 Avril

- Dès réception, l'établissement d'origine communique les convocations aux élèves, accompagnées du questionnaire de motivation (cf. annexe 2 : questionnaire de motivation).
- L'élève devra obligatoirement se présenter à l'entretien avec son questionnaire de motivation sur lequel il aura précisé les démarches effectuées pour trouver un employeur (1 questionnaire de motivation par formation).
- Les établissements d'origine veilleront à ce que chaque élève intéressé se présente effectivement aux entretiens, muni du questionnaire de motivation dûment complété.
- Ils s'assureront des démarches mises en place pour la recherche d'un employeur.

#### ➤ Réception et communication des avis

Dès  
réception  
des avis du  
CFA

- Dès le retour des avis des établissements d'accueil, l'établissement d'origine communique les informations aux élèves et à leurs représentants légaux
- Les élèves ayant obtenu un avis favorable doivent confirmer leur choix par la saisie du vœu correspondant dans Affelnet post 3<sup>e</sup>
- **Pour les élèves ayant obtenu un avis défavorable**, l'établissement d'origine reprend le dialogue avec les représentants légaux pour la formulation de nouveaux vœux.

#### ➤ Saisie dans Affelnet

Du 28 Avril  
au 26 Mai

- Le chef d'établissement saisit dans Affelnet les vœux correspondant aux formations pour lesquelles l'élève souhaite se porter candidat

### 2- Au niveau des établissements d'accueil (CFA) :

#### ➤ Planification des entretiens et réception des élèves

Du  
10 Mars  
au  
08 Avril

- Dès réception des dossiers de candidature, les CFA planifient les entretiens et communiquent les convocations aux établissements d'origine (date, heure, lieu).
- Les établissements d'accueil reçoivent en entretien individuel les candidats.
- Ces entretiens permettent d'évaluer l'implication et la motivation de l'élève pour la formation envisagée. Une information lui est donnée sur les modalités spécifiques de la formation par alternance. Ces entretiens sont l'occasion de donner tous les conseils et informations utiles à la réalisation du projet, notamment pour la recherche d'un employeur.

#### ➤ Transmission des avis aux établissements d'origine

Du 08 Avril  
au  
09 Mai

- Le chef d'établissement d'accueil transmet aux établissements d'origine la liste des élèves reçus en entretien avec les avis portés sur les formations demandées par l'élève.
- Les avis défavorables devront être justifiés et assortis de commentaires et conseils pour permettre aux élèves de retravailler leur projet.

#### ➤ Transmission des avis au SAIO

Pour le 19  
Mai

- Les établissements d'accueil transmettent au secrétariat du SAIO pour le **19 Mai dernier délai** la liste des élèves reçus et l'avis porté sur chacune des formations sollicitées.

## Prise en compte de l'avis dans Affelnet

Le SAIO procédera à la validation des décisions par la commission de suivi des vœux en apprentissage.



Cette décision est toutefois subordonnée à la confirmation par l'élève et ses représentants légaux du choix de la formation et à la saisie du vœu de l'élève dans Affelnet **avant le 26 mai 2014**. La validation par « OUI » entrainera automatiquement l'affectation de l'élève sur la formation demandée. Si l'élève a un refus de l'établissement d'accueil, le SAIO procédera à la suppression de ce vœu.



Pour les formations par apprentissage non intégrées à Affelnet, les élèves doivent contacter directement les CFA concernés. Les élèves de 16 ans n'ayant pas terminé leur 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire doivent contacter directement les CFA (procédure hors Affelnet).